

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Mercredi 21 septembre 2022 – 9h00 et 14h00 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- 1. Nomination du Bureau (article 3 du Règlement)
- 2. Communications

3. Prises en considération

3.1. de la proposition de résolution visant à soutenir les services du Collège de la Commission communautaire française dans l'engagement de personnel en situation de handicap, déposée par Mme Céline Fremault doc. 95 (2021-2022) n° 1

4. Interpellations

- 4.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Fonction publique, et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la gestion énergétique de la Commission communautaire française des bâtiments qui en dépendent dans le cadre de la crise des prix de l'énergie
- 4.2. de M. David Weytsman adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le bilan 2021-2022 sur la promotion de la santé mentale
 - et interpellation jointe de M. David Weytsman adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le bilan de la politique de santé mentale auprès des publics cibles jeunes
- 4.3. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la santé des détenu.e.s suite à l'aggravation de leurs conditions de détention
 - et interpellation jointe de Mme Latifa Aït-Baala adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la santé en milieu carcéral

4.4. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Alain Maron, ministre en charge des BAPA, concernant les premières insuffisances relevées par les bureaux d'accueil francophones pour primo-arrivants (BAPA) dans la mise en œuvre du parcours d'intégration obligatoire (élément nouveau)

5. Questions orales

- 5.1. de Mme Nadia El Yousfi adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, concernant l'augmentation des victimes de violences sexuelles
- 5.2. de Mme Aurélie Czekalski adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant l'information, la sensibilisation et la prévention du syndrome des ovaires polykystiques
- 5.3. de Mme Aurélie Czekalski adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant le fait que 46.000 personnes en Belgique se font diagnostiquer un cancer de la peau chaque année!
- 5.4. de Mme Aurélie Czekalski adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant l'octroi de subvention pour développer des cours de premiers soins auprès des jeunes bruxellois
- 5.5. de M. Christophe Magdalijns adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de Santé, concernant l'action de sensibilisation et de prévention relative aux mutilations génitales
- 5.6. de Mme Gladys Kazadi adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le taux de suicide Lien avec la hausse des températures
- 5.7. de M. Pierre-Yves Lux adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport, concernant les résultats de l'enquête "Accessibilité des jeunes au sport" et situation en COCOF
- 5.8. de M. David Weytsman adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport, concernant la création d'une nuit annuelle des sports

6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21